# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 mai 2014 2.1

**FINANCES**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2013**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Luc CHERVIN, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Roland DEVIS, conseiller municipal, Maire sortant ;

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° à l’unanimité (32 voix (Roland DEVIS, conseiller municipal, maire sortant, se retirant au moment du vote)) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

# COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL



# COMPTE ANNEXE POUR LES RIVES DU COMBRAY

**Budget annexe assujetti à la TVA**

****

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.